



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2000/11
6 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits
périssables et de l'amélioration de la qualité

Cinquante-sixième session, Genève, 6-8 novembre 2000

RAPPORT DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

RÉSUMÉ

Fruits et légumes frais : Les textes suivants ont été adoptés en tant que normes CEE-ONU révisées : Pommes et poires (TRADE/WP.7/2000/11/Add.1); Haricots (...Add.2); Agrumes (...Add.3); Champignons de couche (...Add.4); Pois (...Add.5); Raisins de table (...Add.6); Melons (...Add.7); Aubergines (.../Add.8); Choux pommés (.../Add.9); Choux-fleurs (.../Add.10); Fenouils (.../Add.11); Poivrons doux (.../Add.12); Courgettes (.../Add.13); Tomates (...Add.14). Les textes suivants ont été adoptés en tant que recommandations CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans : Avocats (.../Add.15); Prunes (.../Add.16).

Produits secs et séchés (fruits) : Les textes suivants ont été adoptés en tant que normes CEE-ONU révisées : Noisettes en coque (.../Add.17); Noisettes décortiquées (.../Add.18). La période d'essai fixée pour la norme CEE-ONU pour les cerneaux de noix a été prolongée d'un an. La norme-cadre révisée pour les produits secs et séchés (corps du texte) a été adoptée (.../Add.19). La révision des normes CEE-ONU pour les amandes douces a été autorisée. Il a été décidé de demander à la réunion plénière du Régime de l'OCDE d'examiner la possibilité d'élaborer une brochure explicative sur la norme CEE-ONU pour les noisettes en coque.

Plants de pomme de terre : La norme révisée CEE-ONU pour les plants de pomme de terre a été adoptée (.../Add.20). Le Groupe de travail a été informé des résultats des travaux de la Section spécialisée et d'une réunion des rapporteurs tenue à Moscou.

Viande : Le Groupe de travail a adopté à titre provisoire le texte proposé en tant que nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de bœuf (TRADE/WP.7/GE.11/2000/7/Add.1-3) en attendant que les versions française et russe soient disponibles et que les délégations aient envoyé leurs observations. Le Groupe de travail a été informé des résultats d'une réunion des rapporteurs tenue à São Paulo (Brésil) et des travaux de mise au point d'une marque de commerce de la CEE-ONU pour la viande.

Descriptions commerciales et codes de classification : Il a été décidé d'inviter EAN International à établir une proposition pour la session suivante de GE.1 et de participer à cette session.

Échange d'informations sur les cas de non-conformité : Il a été décidé d'adopter le document pertinent de l'OCDE et de le publier sur le site Web (.../Add.21).

Marquage par codes : Il a été décidé d'établir une liste des pays n'acceptant pas le marquage par codes et de la publier sur le site Web. Il sera envoyé un questionnaire (.../Add.22) en vue de recueillir les informations pertinentes.

Acceptations : Il a été décidé de publier des informations concernant les acceptations sur le site Web.

Utilisation des marques de commerce : La question sera examinée par GE.1 lorsqu'une réponse aura été reçue des services juridiques de l'ONU.

Révision des méthodes de travail : La question sera examinée de façon plus approfondie par un groupe de travail qui présentera un document officiel pour la session suivante.

Élaboration de documents explicatifs : Les délégations ont été informées de l'action entreprise par le secrétariat en vue d'obtenir des ressources humaines supplémentaires pour les activités relatives aux normes agricoles.

Ouverture de la session

1. La session s'est tenue à Genève du 6 au 8 novembre 2000 sous la présidence de M. Miguel Vilchez-Barros (Espagne). Elle a été ouverte par M. Hans Hansell, directeur adjoint de la Division du commerce de la CEE-ONU.

2. M. Hansell a souhaité aux délégations la bienvenue à Genève. Il a félicité le Groupe de travail pour les travaux réalisés par les experts des sections spécialisées au cours de l'année :

- de nombreuses normes applicables aux produits frais ainsi qu'aux produits secs et séchés avaient été mises à jour et leur adoption en tant que normes CEE-ONU révisées était proposée;

- la Section spécialisée de la normalisation de la viande avait mis en forme définitivement la norme applicable aux découpes et aux carcasses bovines, et son adoption en tant que nouvelle norme CEE-ONU était proposée;
- Une réunion de rapporteurs chargée d'élaborer de nouveaux projets de normes pour la viande ovine et la viande de volaille s'était tenue avec succès à São Paulo (Brésil);
- la réunion des rapporteurs sur les plants de pomme de terre tenue à Moscou en octobre, à l'invitation du Ministère de l'industrie, des sciences et des technologies avait donné de très bons résultats.

3. M. Hansell a déclaré que la nouvelle Secrétaire exécutive de la CEE-ONU, Mme Danuta Hübner (Pologne) accordait beaucoup d'importance aux travaux relatifs à la normalisation en général et aux travaux de WP.7 et de ses sections spécialisées subsidiaires en particulier. Il a précisé qu'au sein du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise la normalisation avait continué de bénéficier de la plus grande attention, comme l'avait confirmé la session de juin.

4. Il a également félicité le Groupe pour son excellente collaboration avec la Communauté européenne, qui avait conduit à une harmonisation étroite des normes de la CEE-ONU et de l'UE. Il a fait observer que, de ce fait, les résultats des travaux réalisés étaient particulièrement utiles pour les pays en transition et les pays candidats à l'adhésion.

Participation

5. Ont participé à la session les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Espagne, Fédération de Russie, France, Finlande, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse et Turquie.

6. La Communauté européenne était également représentée.

7. Les institutions spécialisées suivantes des Nations Unies étaient représentées : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

8. À l'invitation du secrétariat, un représentant du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes a participé à la session.

Adoption de l'ordre du jour

Document : TRADE/WP.7/2000/1

9. Le document TRADE/WP.7/2000/INF.1 sur le marquage par codes, présenté par l'Afrique du Sud et remplaçant le document TRADE/WP.7/2000/8, a été inscrit à l'ordre du jour.

10. Les documents TRADE/WP.7/2000/6 et 9 ont été supprimés de l'ordre du jour.

11. L'ordre du jour provisoire ainsi modifié a été adopté.

Faits nouveaux intéressant le Groupe de travail survenus depuis sa cinquante-cinquième session

Document : TRADE/WP.7/2000/2

12. Le Groupe de travail a pris note des résultats pertinents de la quatrième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

Section spécialisée de la coordination et de la normalisation des fruits et légumes frais

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25 (Rapport de la quarante-sixième session)

13. La Vice-Présidente de la Section spécialisée, Mme U. Bickelmann (Allemagne), a informé le Groupe de travail des résultats de la quarante-sixième session de la Section spécialisée. Elle a également remercié les autorités françaises de l'accueil réservé au Groupe de travail des champignons de couche, de leur excellente organisation et de leur hospitalité.

Pommes et poires

Documents : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.1
(Corps du texte de la norme)

TRADE/WP.7/2000/3 (Allemagne) (Liste des variétés)

14. La délégation polonaise a levé sa réserve quant aux tailles minimales.

15. La délégation allemande a présenté le document TRADE/WP.7/2000/3 contenant la liste existante des variétés sous la forme nouvelle convenue par la Section spécialisée. Il a été décidé de le joindre en annexe à la norme.

16. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 1 au rapport.

Haricots

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.2

17. L'attention a été appelée sur des corrections à apporter aux sections II A, III, IV A iii) et VI D.

18. La délégation néerlandaise a précisé que sa branche de production avait signalé que les dispositions relatives aux taches de rouille pour la catégorie II soulevaient des problèmes. Elle estimait que les mots "pratiquement exempts" se prêtaient à des interprétations différentes et que les Pays-Bas pourraient ne pas être en mesure de livrer des haricots à certaines périodes en raison de taches de rouille dues à des conditions météorologiques défavorables. Elle a déclaré qu'elle ne voulait pas empêcher l'adoption de la norme à ce stade mais qu'elle souhaitait que la question soit réexaminée à la session suivante de la Section spécialisée.

19. Le Groupe de travail a accepté cette proposition.

20. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 2 au rapport.

Agrumes

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.3

21. Le Président a présenté le document. Il a souligné que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'élaboration de la norme et que le compromis trouvé constituait une nette avancée par rapport au texte en vigueur, même s'il subsistait certaines réserves en ce qui concerne les prescriptions relatives à la maturité et les oranges à peau verte.

22. Il a demandé si les réserves pouvaient être formulées dans le rapport plutôt que dans le texte de la norme mais les pays concernés n'ont pas donné leur accord à ce sujet.

23. Au nom du représentant de l'Espagne, le Président a informé le groupe des études effectuées en Espagne sur les prescriptions relatives à la maturité et le goût de plusieurs variétés de clémentines et d'oranges. Il a précisé que des informations plus détaillées seraient communiquées à la réunion que la Section spécialisée tiendrait en 2001.

24. L'attention a été appelée sur des corrections à apporter aux sections I, II B et III A.

25. En ce qui concerne la section I, la délégation française a précisé que :

- "pomélo" en français correspondait à "grape-fruit" en anglais, et
- "pamplemousse" en français correspondait à "pummelo" ou "shaddock" en anglais.

26. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 3 au rapport.

Champignons de couche

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.4

27. L'attention a été appelée sur les corrections à apporter aux sections IV B et V A.

28. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 4 au rapport.

Pois

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.5

29. L'attention a été appelée sur une correction à apporter à la section II A.

30. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sur la forme de l'additif 5 au rapport.

Raisins de table

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.6

31. La délégation russe a fait observer que la teneur minimale en sucre qui constituait un indicateur important de la maturité avait été omise dans la norme. Le Président a précisé qu'à la dernière session de la Section spécialisée un groupe de travail avait été créé en vue d'examiner la question. La délégation russe a fait savoir qu'elle élaborerait un document sur ce sujet à l'intention de la Section spécialisée.

32. L'attention a été appelée sur une correction à apporter à la section V A.

33. Plusieurs délégations ont estimé que la suppression du deuxième paragraphe de la section II B iii) ne correspondait pas exactement à la décision prise par GE.1. D'autres délégations, cependant, ont dit se rappeler que le paragraphe avait effectivement été supprimé. Il a finalement été décidé de conserver le paragraphe et d'adopter la norme.

34. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 6 au rapport.

Melons

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.7

35. L'attention a été appelée sur une correction relative à la note de bas de page 2.

36. Le Groupe de travail a adopté les modifications proposées en tant que révision de la norme CEE-ONU pour les melons. Ce texte complet de la norme révisée serait publié sous la forme de l'additif 7 au rapport.

Aubergines, choux pommés, choux-fleurs, fenouils, poivrons et courgettes

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.7

37. Le Groupe de travail a adopté les modifications proposées. Les textes complets des normes révisées seraient publiés sous la forme des additifs suivants au rapport :

- Additif 8 : Aubergines
- Additif 9 : Choux pommés
- Additif 10 : Choux-fleurs
- Additif 11 : Fenouils
- Additif 12 : Poivrons doux
- Additif 13 : Courgettes

Tomates

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.9

38. L'attention a été appelée sur une correction à apporter à la section I.
39. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé, tel qu'il avait été modifié en tant que norme CEE-ONU révisée. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 14 au rapport.

Avocats

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.7

40. Le Groupe de travail a adopté les modifications proposées en tant que recommandation CEE-ONU. L'ensemble du texte serait publié sous la forme de l'additif 15 au rapport.

Prunes

Document : TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.8

41. L'attention a été appelée sur des corrections à apporter à la section I et à l'annexe.
42. Le Groupe de travail a adopté le texte proposé, tel qu'il avait été modifié en tant que recommandation CEE-ONU. Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 16 au rapport.

Section spécialisée en matière de normalisation des produits secs et séchés (fruits)

Document : TRADE/WP.7/GE.2/2000/17 (Rapport de la quarante-septième session)

43. Le Vice-Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits), M. M. Sciannella (Italie), a informé le Groupe de travail des résultats de la quarante-septième session de la Section spécialisée.

Noisettes en coque, noisettes décortiquées

Documents : TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.1

TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.2

44. La période d'essai des deux recommandations CEE-ONU pour les noisettes allant prendre fin, après examen, la Section spécialisée a recommandé de les adopter en tant que normes CEE-ONU.
45. La délégation turque, qui avait fait office de rapporteur, a remercié toutes les délégations pour les progrès accomplis et les compromis réalisés. Elle a déclaré que ces normes révisées aideraient les producteurs et les consommateurs et faciliteraient le commerce.
46. Le Président a demandé si certaines réserves encore exprimées dans ces normes pouvaient être supprimées, mais les pays concernés n'ont pas donné leur accord à ce sujet.

47. La délégation turque a déclaré qu'en ce qui concerne les noisettes décortiquées, elle maintiendrait la réserve de son pays demandant que l'année de récolte soit indiquée. Elle a précisé que la Turquie, en tant que pays producteur, estimait comme les pays importateurs que l'année de récolte était un important élément d'information sur la qualité.

48. Le Groupe de travail a adopté les textes en tant que normes CEE-ONU révisées. Ces textes seraient publiés sous la forme des additifs suivants au rapport :

- Additif 17 : Noisettes en coque
- Additif 18 : Noisettes décortiquées

Corps du texte de la norme-cadre pour les fruits secs et séchés

Document : TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.3

49. Le Groupe de travail a adopté ce texte en tant que corps du texte de la norme-cadre révisée pour les produits secs et séchés (fruits). Ce texte serait publié sous la forme de l'additif 19 au rapport.

50. Les annexes au corps du texte de la norme-cadre faisaient encore l'objet d'un examen par la Section spécialisée.

Révision des normes CEE-ONU pour les amandes douces

51. Le Groupe de travail a autorisé la Section spécialisée à revoir les normes CEE-ONU pour les amandes douces.

Prolongation de la période d'essai de la Recommandation CEE-ONU pour les cerneaux de noix

52. La Section spécialisée n'est pas parvenue à un consensus pour recommander l'adoption de ce texte en tant que norme CEE-ONU. Un groupe de travail informel a été constitué pour examiner les questions en suspens. Ce groupe a proposé de prolonger d'une année supplémentaire la période d'essai.

53. Cette proposition a été acceptée par le Groupe de travail.

Brochure explicative pour les noisettes en coque

54. Dans son rapport, la Section spécialisée a fait savoir au Groupe de travail qu'une brochure explicative mise à jour en ce qui concerne les noisettes en coque serait utile pour le commerce international.

55. Le Groupe de travail a décidé de demander à la réunion plénière du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes d'examiner la possibilité de rédiger une brochure explicative sur la norme CEE-ONU pour les noisettes en coque. Le Groupe de travail a en outre décidé de demander à la réunion plénière d'informer la Section spécialisée de normalisation des produits secs et séchés (fruits) de la suite qui sera donnée à cette demande.

Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

Document : TRADE/WP.7/GE.2/2000/8 (rapport de la trentième session)

56. Le nouveau Président de la Section spécialisée, M. P. G. Bianchi (Italie), a informé le Groupe de travail des résultats de la trentième session de la Section spécialisée, ainsi que de la réunion des rapporteurs sur les plants de pommes de terre, qui s'est tenue à Moscou du 24 au 27 octobre 2000. Il a remercié l'ancien Président, M. B. Borrel (Canada), de sa contribution aux travaux du Groupe.

Amendements à la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre

Document : TRADE/WP.7/2000/4

57. M. Bianchi a présenté les amendements proposés en ce qui concerne l'adoption de tolérances pour la gale poudreuse et aux virus.

58. Le Groupe de travail a adopté ces amendements. Le texte complet ainsi modifié de la norme serait publié sous la forme de l'additif 20.

Réunion des rapporteurs

59. Cette réunion s'est tenue à Moscou, à l'invitation du Ministère de l'industrie, de la science et des technologies, responsable des normes alimentaires. M. Bianchi a remercié les autorités russes de leur aimable invitation, de leur excellente organisation et de leur hospitalité.

60. Cette réunion devait, d'une part, être une réunion régulière des rapporteurs ayant pour objet de faire progresser la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre, conformément au mandat défini par la Section spécialisée et, d'autre part, fournir de plus amples informations sur la situation de la production de pommes de terre en Fédération de Russie et, si possible, formuler des recommandations

61. Les rapporteurs ont pris note des informations communiquées par le Ministère de l'agriculture, selon lesquelles la Russie avait la plus grande aire de culture du monde, mais jugeait préoccupants un rendement qui était relativement faible (par rapport au rendement international) et des pertes qui étaient élevées. Ils ont approuvé l'évaluation faite par les autorités russes, qui estiment nécessaire d'améliorer quantitativement et qualitativement la production de plants de pommes de terre, d'utiliser des plants certifiés et de moderniser les méthodes de production et de stockage afin d'améliorer la situation.

62. Les rapporteurs ont fait plusieurs recommandations, mettant principalement l'accent sur la sensibilisation des exploitants agricoles et des inspecteurs à la nécessité d'utiliser des plants certifiés. Ils ont souligné que les agriculteurs devaient connaître le rapport qui existe entre l'utilisation de plants certifiés, un rendement plus élevé, une diminution de l'emploi de pesticides, l'amélioration des produits et une augmentation des bénéfices. Ces recommandations ont été très appréciées par les participants, et il a été assuré que la Russie continuerait de participer aux réunions de la CEE-ONU.

63. Les rapporteurs ont effectué une visite technique du Centre de génie biologique, et le directeur adjoint, M. Dorokhov, leur a donné des informations sur la situation actuelle en matière de certification des variétés génétiquement modifiées.

Travaux futurs

64. La Section spécialisée a décidé que ses travaux de l'année suivante porteraient sur les questions figurant ci-après :

- Évaluation des réponses au questionnaire sur les systèmes nationaux de certification et rédaction d'un récapitulatif;
- Reproduction d'un plan d'échantillonnage en annexe à la norme;
- Établissement de subdivisions dans les catégories à des fins d'harmonisation internationale (les subdivisions sont actuellement définies au niveau national);
- Étude des préoccupations des acheteurs de plants en vue de prendre ces préoccupations en compte dans la norme;
- Évaluation des effets des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la norme;
- Organisation d'une réunion commune avec d'autres organisations s'occupant de la normalisation des plants de pommes de terre.

Section spécialisée de la normalisation de la viande

Document : TRADE/WP.7/GE.11/2000/7 (Rapport de la neuvième session)

65. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que le Président de la Section spécialisée, M. B. Carpenter (États-Unis), n'était pas en mesure de participer à la réunion pour des raisons de santé. Il a informé le Groupe de travail des résultats de la neuvième session de la Section spécialisée et de la réunion des rapporteurs qui s'était tenue à Sao Paulo (Brésil) en septembre, ainsi que de l'état d'avancement des travaux de mise au point d'une marque de commerce de la CEE-ONU pour la viande.

Textes dont l'adoption est proposée

Documents : TRADE/WP.7/GE.11/2000/7/Add.1 (Prescriptions générales)
TRADE/WP.7/GE.11/2000/7/Add.2 (Prescriptions propres à la viande bovine)
TRADE/WP.7/GE.11/2000/7/Add.3 (Descriptions des découpes)
TRADE/WP.7/2000/5 (Exemple d'un nouveau code-barres)

66. La Section spécialisée a recommandé que les textes contenus dans les documents TRADE/WP.7/GE.11/2000/7/Add.1-3 (exemple de code-barres dans le document Add.1) soient remplacés par celui figurant dans le document TRADE/WP.7/2000/5, qui devrait être adopté en tant que nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de bœuf. Des exemplaires d'un modèle de norme en couleurs étaient disponibles pour examen.

67. Étant donné que les textes n'étaient disponibles qu'en anglais, le Groupe de travail a adopté la norme *ad referendum*. Lorsque les versions française et russe des documents seraient affichées sur le site Web, les délégations en seraient informées par courrier électronique et auraient un mois pour formuler leurs objections. En l'absence de toute objection, les textes seraient considérés comme adoptés.

68. Les modalités exactes de publication seraient fixées par la Section spécialisée à la session qu'elle tiendrait en 2001.

Réunion des rapporteurs (Sao Paulo)

69. À la réunion des rapporteurs, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise au point définitive de la norme pour la viande bovine et la mise en forme de la norme sur la viande porcine. Des projets de normes pour la viande ovine et la viande de volaille ont été examinés et seraient présentés à la Section spécialisée.

Marque de commerce pour la viande

70. Il a été communiqué aux délégations un projet de proposition sur cette question, qui serait arrêté définitivement l'année suivante et présenté à la Section spécialisée ainsi qu'au Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6).

Proposition visant à établir une liste internationalement reconnue des descriptions commerciales et des codes de classification des fruits et légumes

71. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et indiqué qu'EAN International exerçait des activités à l'échelle mondiale dans le domaine du commerce électronique (gestion de la chaîne d'approvisionnement, numérotation des articles, code-barres, modélisation) et contribuait très activement aux travaux de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (par exemple, elle avait accueilli conjointement avec le Brésil la réunion des rapporteurs).

72. EAN International a donné au secrétariat des informations sur la question de la codification générique des fruits et légumes. Outre les codes propres aux produits d'une société, des listes de codes de classification nationaux et quasi internationaux étaient actuellement rattachées aux normes EAN/UCC. En conséquence, il était fréquent que les membres d'EAN soient déconcertés par la diversité des codes utilisés et mécontents de l'absence de descriptions commerciales et de codes de classification "internationalement reconnus" pour les fruits et légumes.

73. EAN International a proposé de négocier une liste de codes pour les fruits et légumes sous les auspices de la CEE-ONU. Le Groupe de travail a été invité à examiner s'il y a lieu d'aborder cette question et dans l'affirmative, où et comment la traiter.

74. Plusieurs délégations ont manifesté de l'intérêt à cet égard, mais ont déclaré qu'elles aimeraient obtenir des informations complémentaires avant de prendre une décision.

75. Le Président a déclaré qu'à son avis, il convenait de prendre les mesures suivantes :

- évaluer la pratique actuelle (codes, descriptions commerciales);

- obtenir des informations précises sur la nature des codes utilisés;
- étudier les possibilités d'harmonisation internationale de ces codes.

76. Il a été décidé d'inviter EAN International à établir un document pour la session suivante de GE.1 et de participer à cette session.

Proposition visant à adopter le document de l'OCDE concernant l'échange d'informations sur les cas de non-conformité

Document : TRADE/WP.7/2000/7 (Allemagne)

77. À la dernière session de la Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais, la délégation du Régime de l'OCDE a présenté un document concernant l'échange d'informations sur les cas de non-conformité. La Section spécialisée a décidé qu'il faudrait encourager l'utilisation de ce document dans les pays au moyen des normes de la CEE-ONU. Aucune décision n'a encore été prise sur le point de savoir s'il fallait simplement faire référence au document de l'OCDE ou si celui-ci devait être adopté et publié en tant que document de la CEE-ONU.

78. Dans le document TRADE/WP.7/2000/7, la délégation allemande a proposé d'adopter le document de l'OCDE en tant que texte de la CEE-ONU et de le publier sur le site Web de celle-ci en précisant qu'il conviendrait d'indiquer l'origine de ce document dans une note de bas de page et que toute proposition de modification de ce document devrait être présentée à la réunion plénière du régime de l'OCDE.

79. Le Groupe de travail a accepté la proposition allemande et a adopté le document de l'OCDE avec la note de bas de page suivante :

"* Le présent document repose sur le document correspondant établi et mis à jour par le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, avec lequel il est entièrement harmonisé."

80. Le document serait publié sur la forme de l'additif 21 au rapport. Les demandes de modification de ce texte seraient communiquées directement à l'OCDE.

81. Il a été jugé utile de dresser une liste de points de contact pour le contrôle de la qualité en vue de l'application de ce document. Le Groupe de travail a décidé de demander aux Sections spécialisées GE.1 et GE.2 d'établir une telle liste.

82. Il a également été proposé de publier le Guide pour le contrôle de la qualité sur le site Web.

83. Comme de nombreuses délégations ne connaissaient pas bien ce document, il a été décidé de demander à GE.1 de l'examiner et de faire des recommandations au Groupe de travail concernant son utilisation.

Proposition visant à dresser une liste des pays qui acceptent/n'acceptent pas le marquage par codes

Document : TRADE/WP.7/2000/INF.1 (Afrique du Sud)

84. À la dernière session de la Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais, la délégation sud-africaine a déclaré que, dans son pays, on utilisait des marques codées et que les expéditions étaient parfois refusées en Europe parce que l'adresse de l'emballleur ou de l'exportateur n'était pas expressément indiquée. Dans le document susmentionné, l'Afrique du Sud a proposé d'établir une liste de pays n'acceptant pas le marquage par codes et exigeant la mention complète du nom et de l'adresse de l'emballleur ou de l'expéditeur.

85. Le Groupe de travail a accepté cette proposition. Il a demandé au secrétariat d'établir un petit questionnaire, qui était l'objet de l'additif 22 au rapport, en vue de demander les informations pertinentes à tous les pays et de publier la liste sur le site Web.

Utilisation des marques de commerce dans les normes de la CEE-ONU

Examen par la Section spécialisée : voir TRADE/WP.7/GE.1/2000/25, par. 97 à 101

86. À sa dernière session, la Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais a examiné l'utilisation des marques de commerce en raison des problèmes posés par une société détentrice d'une marque pour une variété de raisins de table (qualité supérieure sans pépins TM). Elle a demandé au secrétariat de se mettre en rapport avec le Conseiller juridique de l'ONU.

87. Le secrétariat a indiqué qu'une lettre avait été adressée au Conseiller juridique après la session de GE.1 mais que la complexité de la question nécessitait une consultation plus poussée du Conseiller juridique à New York et que les résultats de cette consultation seraient communiqués directement à GE.1 à sa session suivante.

Révision des méthodes de travail du Groupe de travail et de ses sections spécialisées

88. Le secrétariat a fait savoir qu'un groupe de travail informel avait examiné un projet de révision des méthodes de travail au cours de la dernière session de GE.1. Le document avait été actualisé en fonction des observations formulées en vue d'un nouvel examen lors d'une réunion ultérieure de ce groupe de travail tenue pendant la session en cours. Un document officiel devrait pouvoir être présenté au Groupe de travail à sa session suivante.

Élaboration de documents explicatifs concernant les normes CEE-ONU

89. La question a été examinée par un groupe de travail informel au cours de la dernière session de GE.1 ainsi qu'à la dernière session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Selon les renseignements communiqués par la Directrice de la Division, Mme C. Cosgrove-Sacks, des ressources complémentaires avaient été demandées pour les activités relatives aux normes agricoles. La Directrice de la Division a aussi précisé que la suite donnée à cette demande dépendait de l'appui accordé par les missions et les ministères et qu'il était essentiel que les délégations fassent savoir à ces missions et ces ministères

l'importance qu'elles attachaient aux activités en question. Elle a souligné que le secrétariat était prêt à apporter son concours dans le respect d'un ordre de priorité nettement défini par les États membres.

90. Le secrétariat tiendrait le Groupe de travail informé de l'évolution intervenue dans ce domaine.

Acceptation des normes de la CEE-ONU

91. Le Groupe de travail a procédé à un échange de vues sur les informations concernant l'acceptation des normes de la CEE-ONU qu'il serait utile d'afficher en les tenant à jour sur le site Web du Groupe des normes agricoles.

92. Le Groupe de travail a décidé que les informations dont le secrétariat disposait à l'heure actuelle seraient publiées sur le site Web. Elles seraient présentées, dans un premier temps, par pays, et par la suite, également par norme. La page serait mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux éléments seraient parvenus au secrétariat.

93. Le Groupe de travail a aussi décidé que toutes les sections spécialisées devraient examiner la question de l'application de leurs normes (application des normes telles quelles ou telles qu'elles ont été modifiées par des lois nationales, etc.).

Rapport sur des ateliers et stages de formation internationaux concernant la normalisation et le contrôle de la qualité

94. La délégation britannique a fait rapport sur le 11^{ème} cours de formation international, tenu dans son pays, auquel 23 pays avaient participé et au cours duquel neuf normes avaient été examinées et plusieurs visites techniques avaient été effectuées. Le cours de formation suivant aurait lieu en juin 2001. Le Royaume-Uni participait aussi, avec l'Irlande, à l'organisation d'ateliers en République tchèque.

95. La délégation allemande a indiqué au Groupe de travail que la prochaine réunion de Geisenheim se tiendrait du 12 au 14 février 2001. Les quatre demi-journées seraient consacrées à l'examen de questions relatives au contrôle de la qualité, aux oignons, aux melons et aux méthodes de contrôle en général. Les invitations seraient envoyées en décembre. Les participants seraient invités à poser des questions sur le contrôle de la qualité.

96. La délégation slovaque a informé le Groupe de travail des résultats de la réunion sur l'harmonisation internationale tenue dans son pays en juin 2000 et à laquelle avaient participé sept pays, essentiellement d'Europe centrale, ainsi que la Commission européenne et l'OCDE. Les travaux de la réunion avaient été centrés sur l'harmonisation des contrôles. Plusieurs visites techniques avaient eu lieu à cette occasion. La réunion suivante aurait lieu en septembre 2001.

Questions intéressant le Comité qui découlent des travaux d'autres organisations internationales

Commission du Codex Alimentarius et Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

97. Il a été convenu que les renseignements communiqués par le secrétariat du Codex feraient l'objet de l'additif 23 au rapport.

98. Le représentant de la Communauté européenne a déclaré que le Manuel de procédure du Codex permettait au CCFFV de demander au WP.7 d'établir des avant-projets de normes du Codex, ce qui impliquait la faculté pour le Groupe de travail de faire office de rapporteur devant ce Comité.

99. Il a indiqué que la Communauté européenne avait proposé au CCFFV et, par analogie au CCFFV, d'utiliser l'un et l'autre cette possibilité en coopération avec la CEE-ONU en vue de limiter les chevauchements d'activités, mais que la proposition n'avait pas été adoptée par les comités du Codex.

100. La représentante du secrétariat du Codex a précisé que, conformément aux méthodes de travail du Codex, les normes de la CEE-ONU étaient utilisées comme base pour établir les avant-projets de normes du Codex et qu'il en serait ainsi pour les figes séchées. Elle a ajouté que l'établissement de l'avant-projet de norme du Codex pour les pommes avait déjà été confié à un groupe de pays comme le voulait la pratique habituelle, et que le Comité avait préféré s'en tenir à cette solution. Le texte serait rédigé en étroite coopération avec le secrétariat de la CEE-ONU.

101. Le Président a fait savoir que le Groupe de travail était disposé à faire fonction de rapporteur devant les comités du Codex si la demande lui en était faite. Il a spécifié que cette proposition s'appliquait seulement à l'établissement de l'avant-projet de texte qui serait ensuite examiné par les comités du Codex.

Union européenne

102. Le représentant de la Communauté européenne a informé le WP.7 des activités menées depuis sa dernière session ainsi que des activités futures éventuelles :

- La Communauté européenne avait republié des normes pour les asperges, les pêches et nectarines, les pois, les raisins de table, les abricots et les tomates;
- Deux autres normes étaient sur le point d'être republiées (haricots et laitues);
- Une nouvelle norme pour les noix en coque serait bientôt adoptée;
- Les normes CE pour les prunes, les melons et les choux-fleurs avaient été modifiées;
- Les normes CE pour les poivrons doux, les courgettes, les aubergines, les choux pommés et les choux-fleurs seraient prochainement révisées;
- Le programme des activités futures portait sur plusieurs domaines, parmi lesquels une révision des normes CE en vue de prendre en compte les dernières décisions du WP.7 (le Conseil de l'UE souhaitait que la Commission européenne tienne compte des normes CEE-ONU lors de l'élaboration des normes CE pour les fruits et légumes) concernant les agrumes, les pommes et poires, les melons, les kiwis,

les pêches et nectarines, les raisins de table, les avocats, les artichauts, les oignons, etc.;

- La Commission européenne envisage aussi de modifier le règlement 2251/92 régissant le contrôle de la qualité pour les fruits et légumes frais.

Régime de l'OCDE

103. Il a été convenu que les renseignements communiqués par le secrétariat de l'OCDE feraient l'objet de l'additif 24 au rapport.

Programme de travail

Document : TRADE/WP.7/2000/10

Calendrier des réunions

104. Le Groupe de travail a pris note du calendrier des réunions proposé pour 2001 (voir annexe).

Publications

105. Le représentant du secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que toutes les normes avaient été publiées sur le site Web mais que toutes n'étaient pas affichées dans les trois langues officielles. Il a indiqué que le secrétariat achèverait sa tâche une fois que les textes auraient été reçus des services de traduction. Il a ajouté que, pour le moment, la publication d'un texte sur papier n'était pas prévue pour les fruits et légumes frais et les fruits secs et séchés, mais qu'elle l'était pour la nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande de bœuf.

Activités futures/complémentaires

106. Les activités futures/complémentaires seront les suivantes :

- Examen des dispositions relatives à la catégorie II pour les haricots (GE.1);
- Examen de la réponse du Conseiller juridique de l'ONU sur les marques de commerce (GE.1);
- Examen d'une proposition d'EAN International concernant une liste reconnue des descriptions commerciales et des codes de classification (GE.1);
- Examen du Guide CEE-ONU pour le contrôle de la qualité (GE.1);
- Établissement d'une liste de points de contact pour le contrôle de la qualité (GE.1/GE.2);
- Établissement d'une liste des pays qui n'acceptent pas le marquage par code (secrétariat);
- Révision des méthodes de travail (WP.7);

- Examen de la question de l'élaboration de documents explicatifs (WP.7);
- Publication des acceptations sur le site Web (secrétariat);
- Examen de la question de l'application des normes (toutes les sections spécialisées).

Élection du Bureau

107. Le Groupe de travail a réélu le Bureau existant :

Président : M. M. Vilchez-Barros (Espagne)

Vice-Présidente : Mme O. Vorovenci (Roumanie)

Vice-Président : M. D. L. Priester (États-Unis d'Amérique)

Adoption du rapport

108. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa cinquante-sixième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

ANNEXE**ADDITIFS AU PRÉSENT RAPPORT**

TRADE/WP.7/2000/11/Add.1 (Pommes et poires)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.15 (Avocats)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.2 (Haricots)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.16 (Prunes)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.3 (Agrumes)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.17 (Noisettes en coque)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.4 (Champignons de couche)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.18 (Noisettes décortiquées)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.5 (Pois)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.19 (Norme-cadre)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.6 (Raisins de table)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.20 (Plants de pommes de terre)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.7 (Melons)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.21 (Non-conformité)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.8 (Aubergines)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.22 (Marquage par codes)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.9 (Choux pommés)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.23 (Renseignements communiqués par le Codex)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.10 (Choux-fleurs)	TRADE/WP.7/2000/11/Add.24 (Renseignements communiqués par l'OCDE)
TRADE/WP.7/2000/11/Add.11 (Fenouils)	
TRADE/WP.7/2000/11/Add.12 (Poivrons doux)	
TRADE/WP.7/2000/11/Add.13 (Courgettes)	
TRADE/WP.7/2000/11/Add.14 (Tomates)	

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 2001

Section spécialisée	Session	Lieu	Date	Date limite de remise des documents (règle des 10 semaines)
Plants de pommes de terre (GE.6)	31ème	Genève	12-14 mars	1er janvier
Pommes de terre de primeur et de conservation (GE.5)	15ème	Genève	19-21 mars	8 janvier
Viande (GE.11)	10ème	Genève	25-27 avril	12 février
Fruits et légumes frais (GE.1)	47ème	Genève	14-18 mai	5 mars
Produits secs et séchés (fruits) (GE.2)	48ème	Genève	18-21 juin	9 avril
Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)	57ème	Genève	29-31 octobre	20 août
